



Monsieur le Préfet,
Madame la Présidente de l'Association départementale des Maires,
Mmes et MM. les Parlementaires,
Mmes et MM. les Conseillers Régionaux et Départementaux,
Mmes et MM. les Maires,
Mmes et MM. les Présidents,
Mmes et MM. les représentants des autorités civiles et militaires,
Mmes et MM. les chefs de service et chargés de mission de l'Etat et du
Département,
Mmes et MM. représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs,

Le Département est heureux de vous offrir ce traditionnel banquet des maires. Vous le savez, c'est une façon, chaque année renouvelée, de vous dire que le Département est aux côtés des Maires et qu'il entend le rester aussi longtemps qu'il le pourra.

Nous connaissons parfaitement les difficultés de votre mandat, tout particulièrement dans ce département qui possède la plus forte concentration de France de petites communes.

Ici aussi il faut composer avec :

- La complexité et la lourdeur administratives qui ne cessent d'augmenter,
- Les injonctions contradictoires,
- Les finances publiques tendues,
- Cette tradition bien française du contrôle et du sur contrôle,
- Et l'exigence toujours plus forte des citoyens doublée désormais d'une défiance que le spectacle national ne fait qu'encourager.

L'ampleur des difficultés,
l'ingratitude de la tâche,
tous les maires les connaissent.

Mais elles revêtent une autre intensité, je le sais, lorsqu'on est maire d'une petite commune et qu'on n'a pas les moyens de s'entourer d'une équipe à la hauteur des besoins.

Le Département ne peut rien contre le poids des normes et des procédures.
Nous les subissons aussi.

Je les dénonce régulièrement.

Les expertises écologiques, les diagnostics 4 saisons, le montage des dossiers loi sur l'eau... pour ne citer qu'elles,
toutes ces procédures font prospérer les cabinets d'experts au détriment des finances publiques,
de l'action, de la patience et de l'engouement des élus locaux.
Et contre ça, nous ne pouvons rien.

Et pourtant, le découragement n'est pas une option.
C'est pourquoi le Département a à cœur,
à son niveau et avec ses moyens,
de vous soutenir pour vous encourager à poursuivre

Nous le faisons notamment par l'intermédiaire de l'ADAC.
Créée à l'initiative du Département, elle avait pour ambition, entre-autres, de vous fournir quelques outils pour vous aider à manœuvrer dans cette jungle normative.

Et je me réjouis de voir qu'aujourd'hui, après 13 ans d'existence, l'ADAC regroupe désormais 440 communes sur les 469 du département et les 9 intercommunalités des Hautes-Pyrénées.

Nous essayons également de vous redonner un peu de pouvoir d'agir par l'intermédiaire des subventions accordées dans le cadre du FAR et des différents appels à projet.

Plus de 15 millions d'euros sont distribués chaque année aux communes pour co-financer vos projets. Et nous savons que dans de nombreux cas, cette aide est décisive pour vous permettre de les mener à bout.

Comme tous les Départements, nous sommes confrontés à une dégradation de nos finances.

Mais à la différence de la grande majorité d'entre eux, notre situation financière saine et solide, nous permet cette année encore de faire face.

C'est le résultat d'un choix avant tout politique, que je revendique pleinement au nom de notre Assemblée, de mener, depuis plusieurs années, une gestion à la fois rigoureuse et opportuniste, saluée par la Chambre Régionale des Comptes, par nature plutôt avare en félicitations.

Dans ces conditions, nous avons pu maintenir en 2025, et à la différence de beaucoup d'autres Départements, notre niveau d'aide aux investissements des communes et intercommunalités. Et sans trop m'avancer, je crois pouvoir dire que nous maintiendrons encore ce niveau d'aide en 2026.

Je le dis avec beaucoup de prudence car, comme tout le monde, nous sommes suspendus à l'adoption du budget de l'Etat, qui ressemble chaque jour un peu plus, à un casse-tête sans fin.

On assiste, incrédule pour ma part, à un débat qui s'enlise, Un débat où chacun reste enfermé dans des postures partisans, oubliant que la politique ce n'est pas l'art de la radicalité, mais c'est un art du compromis.

La plupart l'ignore car l'art du compromis, ça s'apprend souvent dans l'exercice d'un mandat local.

C'est dans la pratique du pouvoir local, en effet, qu'on apprend, vous le savez, les nuances, les difficultés, les réalités et surtout les nécessités de composer.

Malheureusement, aujourd'hui, le Parlement est constitué de personnalités qui sont le plus souvent sans expérience locale.

Des personnalités qui parfois même ne viennent de nulle part et qui ont trouvé dans l'appareil politique l'opportunité momentanée de se donner un destin.

Cela donne un Parlement qui est devenu,
les meilleurs jours un théâtre d'ombres,
et les plus mauvais jours un grand cirque !

On peut y voir évidemment le résultat d'une dissolution hasardeuse ratée.
Moi j'y vois aussi le fruit d'une loi démagogique adoptée : celle du non cumul
des mandats.

La démagogie est devenue la plaie de la politique, aujourd'hui plus que jamais,
tant le besoin de plaire est immense.

On est prêt à voter n'importe quoi pour donner des gages aux citoyens.
Ce faisant, on commet beaucoup d'erreurs sans pour autant emporter les cœurs.

Et les exemples ne manquent pas.

Prenons le cas de la Loi relative à la transparence de la vie publique.
Censée faire aimer les élus de la population, elle a été votée à une très large
majorité.

Qui, en effet, pour s'opposer sans se faire immédiatement taxer de
malhonnête ?

Résultat : depuis 20 ans, le nombre d'élus trainés devant les tribunaux ne cesse
d'augmenter,

et le taux de condamnation ne cesse de diminuer,
car il y a de plus en plus de poursuites non fondées.

Pourtant, la défiance vis-à-vis des élus n'a jamais été aussi élevée.

Idem pour la loi sur le ZAN.

Tout le monde vote comme un seul homme.

Qui pour s'opposer sans se faire taxer de climatosceptique ?

Résultat : les plus touchées sont les communes du monde rural qui sont pourtant
les plus vertueuses.

Encore plus près de nous, je sais que je vais faire grincer des dents, mais qu'importe.

La loi qui a étendu la parité des conseils municipaux aux communes de moins de 1 000 habitants.

Là encore.

Qui pour s'opposer sans être immédiatement taxé de ringard, ou de misogyne, voire les deux à la fois, quand on est comme moi un homme aux cheveux blancs ?

Résultat : on vient détruire des collectifs de bonne volonté qui étaient organisés et on accentue les difficultés dans des communes où constituer une liste complète relevait déjà souvent du défi.

Parce que aveuglé par l'envie de faire de grandes annonces populistes et démagogues, le législateur n'a pas vu que les élections dans les petites communes sont davantage un enjeu de service qu'un enjeu de pouvoir.

Alors pour terminer mon propos, je voudrais vous remercier sincèrement et chaleureusement de servir comme vous le faites, avec un engagement sincère, les communes de ce département.

Bon appétit !

Michel PÉLIEU,

Président du Département des Hautes-Pyrénées